

LA SAISON DE SKI BAT SON PLEIN. Un après-midi avec les Ambulances des 4 villages

Entorses, luxations, fractures, de 6 à 12 déplacements quotidiens sont assurés pour des accidents de ski en plus de l'activité habituelle.

Ce vendredi 23 février, la météo est ensoleillée, mais il a fait froid et la neige est particulièrement dure. Il est 14 h. Une équipe est appelée pour transporter à la Maison médicale des Rousses, un skieur blessé au genou. Moins d'une demi-heure plus tard, un nouvel appel arrive au siège des Ambulances des 4 villes aux Rousses : une fillette de 11 ans s'est blessée à la cheville à La Serra. Une deuxième équipe est appelée par les pisteurs-secouristes de la Sogestar présents sur place au pied des pistes. Cibelle et Pierre se déplacent à leur tour. À la salle hors sac, ils retrouvent le pisteur-secouriste qui a déjà effectué un premier bilan et placé la jambe de Léa dans une attelle à dépression pour l'immobiliser. Les deux ambulanciers prennent le relais pour un bilan complémentaire (en lien si nécessaire avec le SAMU selon la gravité). La décision est prise de se rendre à la maison médicale pour faire une radio. Une fois sur place, la salle de radio est libre, la jeune victime accompagnée de sa maman, est aussitôt conduite à l'intérieur et installée sur la table où le médecin pourra réaliser les clichés nécessaires.

Pendant ce temps Cibelle et Pierre qui retournent au siège de la société, croisent deux collègues qui viennent à leur tour conduire un autre skieur. Il semble présenter une fracture du poignet. Une radio est nécessaire. Pendant ce temps, les ambulanciers retournent à leur tour au siège de l'entreprise. « Nous revenons toujours à nos bases pour nettoyer le véhicule, le réarmer et le tenir prêt pour une nouvelle intervention ».

Et celle-ci ne se fait pas attendre, puisqu'il faudra conduire la personne blessée au poignet à l'hôpital de Saint-Claude en vue d'une intervention chirurgicale pour une réduction de la fracture.

Après le 31 mars ?

« Pour le moment, nous pouvons aller à Saint-Claude, mais après le 31 mars ? (ndlr : date de fermeture de la chirurgie 24 heures/24). Il nous faudra aller à Besançon ? Lons-le-Saunier qui est déjà saturé ? Sans compter les temps de déplacement qui rendront la tâche encore plus compliquée », s'inquiète M. Bailly-Maître, alors que dans le même temps, une plus grosse ambulance doit partir pour transporter une personne qui a fait une chute, et qui a perdu connaissance. Il faut donc prendre un véhicule plus grand et plus lourdement équipé en prévision des besoins du médecin qui prendra en charge la victime durant le transport, à moins qu'il ne soit fait appel entre-temps à l'hélicoptère.

Durant la saison d'hiver, ce sont entre 6 et 12 victimes qui sont transportées par les Ambulances des quatre villages. Suite à un appel d'offres, l'entreprise présidée par Yves Bailly-Maître, a signé des conventions avec les communes dans le cadre de la loi montagne. Elle est ainsi appelée à intervenir pour transporter les blessés en cas d'accidents de ski sur les communes de Lamoura, Bellefontaine, Bois d'Amont, Prémanon, Les Rousses, Mijoux, au Col de la Faucille et à Lélex (où une équipe reste sur place) ; et ce en lien avec les équipes de



La fillette qui a été prise en charge par le pisteur secouriste de la Sogestar est ensuite transférée à la maison médicale des Rousses pour passer une radio. Le médecin décidera alors de la suite à donner : retour à la maison, transfert vers un hôpital ?

pisteurs secouristes du secteur ; sachant que pour la Station des Rousses, la régulation des pistes est centralisée aux Jouvencelles.

« À partir du mois de décembre, l'équipe de garde de deux ambulanciers (dont au moins un diplômé d'état) est renforcée par trois à quatre équipes en journée, pendant l'ouverture des pistes de 9 h à 17 h 30, et un renfort le soir pour assurer les transferts », ajoute M. Bailly-Maître en précisant au passage que les secours

ne sont pas gratuits. « D'où l'importance de bien s'assurer avant de partir faire du ski ! ».

Six heures d'attente

À ces secours s'ajoutent l'activité habituelle, comme le transport d'un malade à l'hôpital de Saint-Claude pour une dialyse, les transferts et les transports d'urgence déclenchés par le SAMU. M. Bailly-Maître regrette à ce propos que l'utilisation des tablettes qui permettent notam-

ment d'envoyer directement un électrocardiogramme ne soit pas reconnue par le SAMU ; alors que cela pourrait éviter des transports médicalisés qui mobilisent des véhicules ; notamment pendant les pics d'activités en fin de matinée et en fin de journée. « Il y a quelques jours, à Bois d'Amont, une jeune femme souffrait de douleurs au thorax et au bras. Le SAMU a refusé que nous fassions un électrocardiogramme que nous pouvons transférer instantanément à un médecin.

Il nous a demandé de transporter la jeune femme à Lons-le-Saunier au lieu de nous envoyer à Morez. Après six heures d'attente, l'électrocardiogramme s'est révélé normal. Il s'agissait d'une douleur mécanique. À l'heure où les moyens risquent de manquer et où on a tendance à accuser les ambulanciers d'augmenter leurs tarifs, il serait peut-être bon d'optimiser les collaborations locales ».

Monique Henriet

